



BREVET PROFESSIONNEL

Option Aménagements Paysagers

VOIES DE FORMATIONS

- *Par la voie de l'apprentissage sur 2 ans.*
- *Par la voie de la formation adulte sur 1 an.*

LES OBJECTIFS

- *Participer à la conduite de chantier,*
- *Coordonner le travail du personnel qui vous assiste,*
- *Réaliser des travaux de création et d'entretien d'espaces paysagers,*
- *Acquérir un diplôme de niveau V.*

LES DÉBOUCHÉS / EMPLOI VISÉ

- *Emploi salarié entreprise travaux paysagers et service spécialisé de collectivités territoriales.*
- *Responsable ou associé d'entreprise de travaux paysagers*
- *Poursuite études :*
 - *BTSA Aménagements Paysagers.*
 - *Certificat de Spécialisation.*

LE CONTENU

FORMATION TECHNIQUE

- *Matières professionnelles et techniques :*
Étude du végétal et du milieu, Étude des techniques relative aux infrastructures, Paysagères, Étude du matériel.
- *Gestion différenciée.*

FORMATION GÉNÉRALE

- Matières générales axées sur le métier :*
- *Communication écrite et orale,*
 - *Mathématiques,*
 - *Informatique.*

FORMATION PRATIQUE

- *Chantier de mise en place et entretien de végétaux*
- *Chantier de mise en place et entretien d'infrastructures paysagères.*

PRATIQUE EN ENTREPRISE

- *Par la voie de l'apprentissage :*
60 semaines en entreprise.
- *Par la voie de la formation adulte :*
200 heures de stage entreprise.

L'obtention du Brevet Professionnel donne droit à la délivrance d'une attestation CACES et du certificat CERTI PHYTO.

CFPPA / CFA—INTERPROFESSIONNEL DU SUD AVEYRON

ROUTE DE BOURNAC - 12400 SAINT-AFFRIQUE
TÉL : 05 65 98 10 21
cfa.st-affrique@educagri.fr - www.la-cazotte.educagri.fr



LES CONDITIONS D'ADMISSION

• **Selon l'âge :** Avoir 18 ans, (et moins de 29 ans par la voie de l'apprentissage).

• **Selon la formation / expérience antérieures :**

Pour l'apprentissage et la formation adulte :

- Être titulaire d'un CAP ou diplôme de même niveau ,
- Ou avoir suivi un cycle complet de BEP,
- Ou avoir suivi une scolarité complète de seconde .

Pour la formation adulte

- Ou posséder 1 an d'activité professionnelle à temps plein dans le secteur agricole,
- Ou posséder 3 ans d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur.

• **Par la voie de l'apprentissage :**

- Aucune limite d'âge pour les personnes reconnues handicapées et pour celles ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, dont la réalisation nécessite l'obtention d'un diplôme ou d'un titre,

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur d'activité (vous pouvez bénéficier d'une aide à la recherche du maître d'apprentissage).

LE DEROULEMENT

• **Par la voie de l'apprentissage :**

- 34 semaines de formation en CFA,
- 60 semaines en entreprise ,
- 10 semaines de congés payés.

Durée de la formation : 2 ans (de septembre à août)

Possibilité de débiter le contrat de travail dès le mois de juillet.

• **Par la voie de la formation adulte :**

- 1000 heures au Centre de Formation,
- 200 heures en entreprise.

Durée de la formation : 1 an (de septembre à juin).

LES INTERVENANTS

Vous bénéficierez de l'enseignement de :

- Formateurs internes spécialisés dans les domaines étudiés.

Les formateurs s'appuieront sur un environnement technique dans la filière :

- Maîtres d'apprentissage / professionnels,
- Visites extérieures,
- Travaux pratiques sur le site de formation.

LES PRISES EN CHARGES FINANCIÈRES POSSIBLES

• **Par la voie de l'apprentissage :**

Vous trouverez sur notre site :

www.la-cazotte.educagri.fr des documents à télécharger et les liens directs avec le site « www.alternance.emploi.gouv.fr » pour une simulation en ligne « Rémunération et aides aux employeurs ».

• **Par la voie de la formation adulte :**

Selon votre profil vous pouvez bénéficier :

- d'une rémunération pendant toute la durée de votre formation,
- d'un financement des frais de formation .

L'HEBERGEMENT / RESTAURATION

Le Campus de la Cazotte dispose sur son site de structures d'accueil complètes : hébergement et self service.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter

Par téléphone au 05 65 98 10 21 ou Par mail : cfa.st-affrique@educagri.fr

Ou consulter notre site Internet : www.la-cazotte.educagri.fr